

MAIRIE D'ÉMANCÉ



**PROCES VERBAL
DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ÉMANCÉ, dûment convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DAVID, Maire.
Convocation affichée le : 5 novembre 2018

Présents : Mmes DAVID, Maire, DUPRAT, M. FONTAINE, Adjoints,
Mrs. DEFFRENNE, DELAUNAY,
Absents excusés : Mmes CLECH-VERDIER, BRIOLANT

Procuration : Mme. CLECH-VERDIER donne procuration à M. FONTAINE
Mme BRIOLANT donne procuration à Mme DAVID

| | | | |
|--------------|-------------|-------------------------------------|-------------|
| Présents : 5 | Absents : 2 | Absents ayant donné procuration : 2 | Votants : 7 |
|--------------|-------------|-------------------------------------|-------------|

Mme.DUPRAT est élue secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

I. Approbation du marché d'enfouissement des réseaux de la rue des Bochets

Début de séance du Conseil Municipal à 20 H 00

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 28 septembre 2018

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, des démissions de Madame GUILLEMIN-CHHENG, M. BARATA Gabriel en date du 29 septembre 2018, ainsi que la démission de M. CABUT en date du 1^{er} octobre 2018

| |
|---|
| I - DCM 222018 – Approbation du marché d'enfouissement des réseaux de la rue des Bochets |
|---|

Mme le Maire rappelle qu'un marché pour l'enfouissement des réseaux (ENEDIS, ORANGE et Eclairage public) du 1 au 42 rue des Bochets a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 17 septembre 2018 pour une remise des offres fixée au 15 octobre 2018 à 12 heures.

Le marché est composé de 3 tranches : une tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

Les critères d'attribution sont à hauteur de 40 % pour la valeur technique, 40 % pour le prix des prestations et 20 % pour le planning.

Les membres de la CAO se sont réunis le 16 octobre 2018 à 14h00 afin de procéder à l'ouverture des offres.

La collectivité a reçu 3 offres : société Somelec, Société Quekenborn et Société Dhenin.

Le bureau d'études BEHC, conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, a proposé une négociation des offres initiales.

Les membres de la CAO se sont de nouveau réunis le 26 octobre 2018 à 14h30 afin de procéder au choix de

la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études BEHC, Madame le Maire propose de retenir le dossier de la société Quekenborn pour un montant total HT de 151 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

DE RETENIR la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la CAO,

D'APPROUVER les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec le prestataire désigné,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations,

STIPULE que les crédits sont et seront inscrits au budget.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 20